

# **Véhicules à moteur et remorques: dispositifs d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière**

2007/0162(COD) - 18/09/2010

Comme annoncé dans le Journal officiel C 252 du 18 septembre 2010, la Commission européenne a décidé de retirer cette proposition, qui était devenue caduque.